

Bureau Communautaire du 11 juin 2015

Etaient présents :

Pascal LAPERCHÉ – Alain LERDU – François NERAUD – Alexandre FRESCHI – Pierre IMBERT – Michel PERAT (+ pouvoir Carole VERHAEGHE) – Jean-Luc ARMAND – Jean-Michel MOREAU – Christian FRAISSINÉDE Maryline DE PARSCAU - Gilbert DUFOURG – Jacques BILIRIT (à compter du dossier 7) – Alain PREDOUR Michel GUIGNAN - Jean-Max MARTIN – Francis DUTHIL – Daniel BENQUET (+ pouvoir de Dante RINAUDO) Philippe LABARDIN (à compter du dossier 7) – Daniel BORDENEUVE - Didier MONPOUILLAN (+ pouvoir Bernard MONPOUILLAN) - Michel FEYRY Marie-France BONNEAU – Nicolas MINER – Francis LABEAU Gilles LAGAUZERE (+ pouvoir Thierry CONSTANS) - Christine VOINOT – Jacques BRO - André CORIOU (+ pouvoir Michel COUZIGOU) – Jacky TROUVE - Jean GUIRAUD - Christophe COURREGELONGUE

Absents ou excusés :

Patrick GAUBAN – Catherine BERNARD – Carole VERHAEGHE (pouvoir à Michel PERAT) Jean-François THOUHAZE – Thierry CONSTANS (pouvoir à Gilles LAGAUZERE) – Maryse VULLIAMY Guy PEREUIL - Guy FARBOS – Jean-Claude DERC – Bernard MANIER – Régine POVEDA – Michel COUZIGOU (pouvoir à André CORIOU) – Gaëtan MALANGE – Bernard MONPOUILLAN (+ pouvoir à Didier MONPOUILLAN) Jean-Pierre VACQUE – Daniel BARBAS – Dante RINAUDO (pouvoir à Daniel BENQUET)

TARIFICATION DES ENTREES DES PISCINES DE VGA

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n^D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire, notamment en matière de fixation des tarifs des services communautaires à l'exception des taxes ou redevances des services industriels et commerciaux,

Afin de répondre à une forte demande des différents comités d'entreprises de la région, il a été proposé de créer un tarif spécifique Comité d'Entreprise (C.E.) sur le Centre aquatique Aquaval et également sur les trois piscines d'été de Meilhan, du Mas d'Agenais et de Tonneins (uniquement sur les formules d'abonnement).

A ce titre, la commission a validé une remise d'environ 10% sur les abonnements de toutes les piscines (voir annexe) et propose que ces nouveaux tarifs soient mis en application à compter du 04 juillet 2015.

Il est bien précisé que les cartes seront vendues en régie directe aux référents des CE intéressés, aucun membre adhérent ne pourra en faire l'achat individuellement.

Il a été proposé d'ajouter le tarif horaire d'un agent technique pour des prestations supplémentaires, sur la même base que l'heure d'un éducateur. Le tarif horaire retenu est de 20€.

Le Président propose au Bureau de bien vouloir approuver la décision suivante :

Le Bureau de la Communauté Val de Garonne Agglomération

Accepte la création du tarif spécifique Comité d'Entreprise pour l'achat de cartes d'abonnements sur toutes les piscines de Val de Garonne Agglomération.

Précise que la mise en application des nouveaux tarifs (voir annexe) sera effective le 4 juillet 2015.

Accepte le fait de proposer les services d'un agent technique pour le tarif horaire de 20€.

Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision,

*En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire*

Fait à Marmande, le 11 Juin 2015
Le Président,

Daniel BENQUET

Résultat du Vote :

<i>Votant</i>	33
<i>Pour</i>	33
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Publication et affichage :
Le 12.06.2015